

Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie

Bulletin d'information gratuit - Fédérer numéro 70 - septembre 2013

Numéro 70 - septembre 2013

Psychologues FPH : S'organiser? Du pourquoi au comment - Nantes & Nancy

La FFPP ose se regarder

La FFPP sur le net version 3.0

De l'asile à la psychiatrie de secteur...et retour

SOS stages psy



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Sommaire

Editorial	3
Les enjeux d'une rentrée : actualité de l'action, actualité des orientations	
Régions	4
Bretagne, Ile de France, Pays de la Loire & Lorraine	4
Associations	8
ANPEC	8
Articles	9
La FFPP ose se regarder	9
Chargée de mission santé au travail : quoi, pour quoi? pour qui?	17
De l'asile à la psychiatrie de secteur...et retour	18
Brèves	23
Appel à la grève le 26 septembre	23
Lettre ouverte du GIRéDÉP à l'intention de la CFDT	23
La FFPP sur le net en version 3.0	24
Psychologues en Nouvelle Calédonie, quel statut?	25
SOS stages psy?	25
Communiqué AEPU - FFPP à propos des stages	25
Formation des psychologues : risque d'asphyxie	26
Formation	27
Psychologues dans la fonction publique hospitalière	27
Manifestations professionnelles	28
Le travail c'est la santé	28
Diversités, migrations et relation de soins	29
Congrès international de psychologie appliquée	30
Enfants mutants? Révolution numérique et variations de l'enfance	30
De l'interprétation à l'action	31
Thérapies de réminiscence	31
S'organiser, du pourquoi au comment	32
Tribune libre	33
La Librairie	34
L'Agenda de la FFPP	35

Directeur de la publication : Benoît Schneider

Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction : Céline Thiéry

Comité de rédaction :

Sylvain Allain de Rantère, Patrick Cohen, Véronique Griffiths, Madeleine Le Garff,
Daniel Le Garff, Gladys Mondière, Karin Teepe
& Emmanuelle Truong-Minh.

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Siège social : 77 Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Bureaux : 71 Avenue Édouard Vaillant - 92 774 Boulogne - Billancourt Cedex

Tél : 01 55 20 54 29 - Fax : 01.55.20.54.01 - e-mail : siege@ffpp.net

Web : www.psychologues-psychologie.net

N° ISSN : 1961-9707



Les enjeux d'une rentrée : actualité de l'action, actualité des orientations

La FFPP a fêté à l'interne ses 10 ans les 8 et 9 juin dernier. Elle a rassemblé ses forces vives au cours d'un week-end riche de travail et d'échanges conviviaux qui a permis un bilan et une réflexion pour l'avenir. Le 14 décembre prochain nous organiserons la traduction publique de cette réflexion. Mais, de fait, nos orientations s'actualisent dès cette rentrée : être au plus près des besoins des psychologues et de leurs lieux de réflexion, les soutenir et les rassembler dans leur démarche de reconnaissance, travailler en partenariat pour consolider une démarche de rassemblement et de responsabilité collective, penser la profession en France en sachant regarder au-delà de nos frontières, voilà quelques directions. Je retiendrai ici quatre points qui contribuent à l'actualité du présent numéro de *Fédérer* ou qui ont donné lieu à communiqués récents.

Nous avons lancé en février dernier une réflexion nationale sur le projet d'organisation des psychologues au sein des structures de la Fonction Publique Hospitalière. Cette réflexion déborde largement le strict cadre de la FPH : elle invite à penser comment au sein d'une institution, ici majeure par le nombre de psychologues concernés et leur place dans le champ de la santé, les psychologues peuvent définir et articuler de façon collective leurs missions aux plans de l'activité clinique, de la formation - recherche et de l'organisation administrative. Les actes de la journée de Lille sont diffusés. Trois traits caractérisent notre démarche : la volonté politique d'engagement des psychologues pour définir leurs missions, la volonté d'une démarche de réflexion unitaire en invitant toutes les organisations associatives ou syndicales à cette réflexion ; la volonté d'impliquer en région les psychologues au plus près de leurs lieux d'exercice par la mise en place d'une série de journées décentralisées.

La rentrée universitaire concerne les étudiants et les psychologues : la question des stages et leur difficulté d'organisation a pris une nouvelle actualité. Notre action s'oriente dans trois directions : contribuer, avec nos partenaires syndicaux et associatifs, à l'interpellation politique auprès des ministères pour faire reconnaître la nécessité du financement des stages ; agir auprès du ministère de l'enseignement

supérieur pour clarifier les modalités d'application de la réglementation ce qui permet de redonner plus de souplesse à la mise en place des stages ; favoriser la recherche de stages par un partenariat avec des dispositifs innovants (SOS Stage, p. 25). Il s'agit donc de se préoccuper des étudiants mais aussi des conditions d'exercice des praticiens dans leur fonction formative que nous soutenons également par le projet de réécriture de l'arrêté de 2006 que nous avons mis en œuvre (communiqué du 4 septembre).

De façon imminente, la FFPP va afficher son label de formation EPEP et son nouveau site dédié. Il s'agit de la mise en perspective de la diversité de ses actions de formation permanente et leur cohérence avec la vocation de la FFPP : une formation permanente faite pour les psychologues et par les psychologues, une formation au service de leur renforcement identitaire et de la reconnaissance de la profession.

L'association Cofradec Europsy (ACE) est désormais créée sur la base du principe de cogestion SFP-FFPP. Elle entre dans sa phase active par un appel à candidature pour siéger au conseil d'administration de cette association. L'acceptation de ce partenariat par la SFP rend compte d'une conviction partagée d'un modèle de valorisation d'une profession qui se prend en charge pour conforter son niveau de reconnaissance et d'inscription internationale.

Nous avons invité les psychologues en mai dernier, à l'occasion de nos 10 ans, à contribuer à notre bilan par une enquête par questionnaire en ligne. Nous présentons dans ce numéro les principaux résultats de cette enquête, dont nous prolongerons prochainement les conclusions. Retenons comme leçon essentielle que les nombreux psychologues qui se sont exprimés, qu'ils soient adhérents, non adhérents ou qu'ils adhèrent à d'autres organisations, reconnaissent la place spécifique que la FFPP occupe désormais pour défendre et représenter les psychologues et la psychologie conformément aux objectifs définis par ses fondateurs.

Régions



Le 22 juin 2013 : Une AG, un nouveau bureau pour la Coordination Bretagne

Ce fut la quatrième Assemblée Générale pour la Coordination Bretagne... Cette rencontre fut l'occasion pour le bureau de s'arrêter un instant sur l'année précédente. Témoin du temps qui passe, de faire le bilan des actions mais aussi se projeter dans celles à venir (renouvellement des groupes d'intervision, lien avec les étudiants, lien avec les instances, la présentation de la journée d'automne) et d'élire son bureau.

- Morgane Decré : présidente
- Philippe Cabrol : président adjoint
- Lénéaïk Mahe : secrétaire
- Lénéaïck Cros : secrétaire adjointe

- Laetitia Bouyaud : trésorière
- Les membres du bureau : Daniel Le Garff, Madeleine Le Garff, Caroline Le Gruyer Villaret, Christiane Robert Clerice.

Voici pour la partie très conventionnelle de la présentation du nouveau bureau. Mais en tant que présidente, je voudrais tout d'abord remercier de sa venue, Marie-Paule Davy-Maillard, membre de l'ANPEC et excuser ceux qui n'ont pas pu venir.

C'est par les rencontres que nous cheminons.

J'insiste sur le fait que l'Assemblée Générale est ouverte à tous les psychologues adhérents ou non. Au cours des 9 mois précédents de mon premier mandat, je fus non pas étonnée mais interpellée par l'isolement ressenti par des professionnels en exercice ou souhaitant l'être... Ce sentiment, tous et toutes, l'avons ressenti à des degrés divers. Pour autant, il est difficile de mobiliser la profession. S'informer ne signifie

Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

4^{ème} Journée d'Automne de la Coordination Bretagne

**LES RISQUES PROFESSIONNELS DU
PSYCHOLOGUE FACE AU SECRET PARTAGE**

Vendredi 18 Octobre 2013 de 9h à 17h
Locaux Associatifs Kennedy, 11 rue de Flandre à Rennes

pas s'engager et pour ceux qui en doutent, la FFPP n'a pas de visée purement syndicaliste mais des visées politiques tel que l'entendait Aristote : acteur dans la cité, ce qui est d'autant plus vrai que la Coordination Bretagne part de la réalité de terrain des confrères et consœurs du territoire breton. Nous avons donc besoin aussi de VOUS !!! Alors tous pour un, un pour tous, dans la reconnaissance du titre unique de psychologue.

La Coordination Bretagne, telle que nous la concevons au sein du bureau, permet la rencontre des psychologues par différents moyens dont le développement de groupes d'Intervision sur le territoire.

Actuellement, ils se limitent au département d'Ille et Vilaine. Pour l'instant, quelques demandes éparées émergent sur les trois autres départements. Alors, n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez que des groupes d'Intervision se mettent en place sur votre département, par mail : ffppbretagne@gmail.com

Autre point important, nous avons commencé à développer des soirées d'automne mais au fur et à mesure, nous avons constaté qu'une journée de réflexion correspond plus aux attentes des professionnels et des étudiants.

Nous vous attendons nombreux à cette première journée de réflexion, le vendredi 18 octobre 2013. Elle portera sur « les risques professionnels du psychologue face au secret partagé ». Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de la FFPP (les places sont contingentées).

Enfin, j'en profite pour remercier les membres du bureau, de leur engagement et pour les plus expérimentés, de cette passation de l'histoire de la FFPP. Et oui, nous écrivons peu à peu l'histoire de la Coordination. Des balbutiements de chacun au tout début de leur engagement s'organise un savoir-faire. Nous laissons aussi trace de ce qui a été fait, pensé à un instant. Au final, tout le monde s'y retrouve et se découvre des compétences. À ceux qui se demandent ce qui se passe dans une Coordination, je les encourage à franchir la porte.

Morgane Decré
Présidente de la Coordination Bretagne



Malgré les congés estivaux, le bureau de la FFPP Ile-de-France a continué de travailler sur ses différents projets dans l'optique de les lancer à la rentrée 2013 (nous sommes quand même partis en vacances, rassurez-vous !).

- La journée thématique

Dans les prochains mois nous vous proposerons une journée thématique sur Paris. Celle-ci devrait traiter de trois thématiques autour du psychologue de demain : la recherche en psychologie et les nouveaux apports encore inconnus ; les stages quand des décalages se creusent entre l'enseignement universitaire et la réalité des lieux de stage ; ainsi que l'organisation de la profession, de la France à l'Europe en passant par l'éthique et la déontologie. L'ensemble du bureau Ile-de-France vous communiquera l'organisation et le programme de cette journée dans les meilleurs délais.

- Les groupes d'intervision

Objectif de la première rencontre d'ici fin septembre. Pour rappel, ces groupes ont pour visées de partager et de réfléchir sur les pratiques et les expériences professionnelles de chacun. Nous commencerons par un premier groupe. Son succès marquera peut-être le début d'une nouvelle dynamique pour la FFPP IDF et d'autres groupes pourront alors voir le jour...

Les rencontres auront lieu dans les locaux de l'Association CiThéA, à Paris 11ème. La charte de ces groupes d'Intervision sera disponible sur le site de la FFPP en onglet région prochainement. Pour vous inscrire ou pour avoir davantage d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : iledefrance@ffpp.net.

Enfin, nous vous rappelons que toutes vos bonnes idées seront des mieux accueillies au sein de notre bureau. La participation est ouverte à tous. Alors n'hésitez pas à nous y rejoindre dans et pour notre profession.

Au plaisir de vous rencontrer !

Le bureau de la FFPP IDF

Accompagnement des psychologues à la recherche d'un emploi

La Coordination Régionale FFPP des Pays-de-la-Loire a organisé cette année deux matinées pour les psychologues à la recherche d'emploi :

- « Atelier CV et lettre de motivation » le samedi 6 avril 2013, à l'université de Nantes.
- « Atelier entretien d'embauche » le samedi 8 juin 2013, à l'université de Nantes.

Le premier atelier a été co-animé par Céline Broquet de la coordination régionale PDL et Conseillère d'Orientation Psychologue et Pascale Gouliardon, Mickaëlla Robin-Bouillard et Pascale Merceron, psychologues à Pôle Emploi, qui ont fait bénéficier de leur expertise huit participants dont sept d'entre eux sont jeunes diplômés.

En introduction, Céline Broquet a présenté le référentiel de compétences du Master 2 élaboré par la Commission pédagogique-VAE de l'AEPU (http://www.aepu.fr/index.php?option=com_content&view=category&id=13&Itemid=71) ainsi que des documents élaborés par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation de Nantes présentant les débouchés après les études de psychologie et les concours accessibles avec l'obtention d'une licence ou d'un master. Puis, les CV et lettres de motivation des participants ont été travaillés à partir d'un document élaboré par les collègues psychologues à Pôle Emploi, dans l'objectif d'expérimenter la place du recruteur et de développer le sens critique de chacun des participants vis à vis de ses propres curriculum vitae et lettre de motivation.



L'équipe de psychologues animant l'atelier CV/lettre de motivation, de gauche à droite : Pascale Gouliardou, Pascale Merceron, Céline Broquet et Mickaëlla Robin-Bouillard.

Le deuxième atelier de recherche d'emploi a été animé par Sophie Barré pour la coordination régionale PDL et par deux psychologues de Pôle Emploi, Pascale Merceron et Pascale Gouliardon. Huit participants ont bénéficié de cette matinée de travail sur l'entretien d'embauche (dont sept jeunes diplômés ou en voie de l'être cette année).

L'atelier a été présenté par Sophie Barré, Psychologue, dans le cadre des actions menées en 2013 par la coordination régionale de la FFPP. Un temps d'échange a ensuite été alloué sur les réussites et difficultés rencontrées par les participants lors d'entretiens passés puis a été abordée la question de l'argumentaire. Une préparation individuelle d'un argumentaire au regard des offres apportées a été préparé par chacun. Après avoir évoqué ensemble les questions-types d'un entretien d'embauche, la deuxième partie de la matinée a fait l'objet de simulations d'entretiens, chaque personne expérimentant la place du candidat et celle du recruteur.

Le bilan de fin d'atelier a mis à jour ce qu'ont apportés ces exercices pratiques aux participants. En l'occurrence l'importance d'être plus concrets dans leurs présentations, de préparer les entretiens et de se servir de leurs stages comme d'une expérience professionnelle.

Sur la place du recruteur, ils ont noté que celle-ci n'est pas aisée et ont réalisé que le recruteur cherche à se représenter la personne en activité.

Ces deux ateliers se sont avérés riches d'échanges et ont fait l'objet d'un retour très positif des participants, le tout dans un esprit d'échange et de convivialité, comme l'illustrent nos photos...



L'équipe de psychologues animant l'atelier entretien d'embauche, de gauche à droite : Sophie Barré, Pascale Gouliardou, Pascale Merceron.

La rentrée Lorraine arrive avec son lot de réflexions. Il paraîtrait que l'accalmie porte conseil, les vacances aussi. Nous reprenons donc les chantiers. Se fédérer, encore et toujours, mais avec des modalités différentes. Voici donc un petit calendrier des évènements à venir.

Le 04.10 de 18h00 à 20h00 sur le campus Nancy 2 de l'Université de Lorraine, aura lieu une conférence-débat avec Sylvie Pierre et J-R Freymann, autour de son ouvrage «L'Art de la clinique».



Il s'agira de cheminer ensemble, définir et illustrer bon nombre de concepts et notions qui jalonnent cette clinique, en tant que clinique des manifestations de l'inconscient. Nous échangerons alors autour du langage : celui de l'inconscient, celui du sujet et celui du symptôme. Les questions qui traversent tout clinicien, celle notamment de la frontière entre le normal et le pathologique et des structures, et l'écoute théorique, mais surtout l'écoute en pratique et en clinique. Le but est ici de se rencontrer : étudiants, praticiens, enseignants des sciences humaines, autour de la clinique, qui nous semble un enjeu majeur où les pratiques se multiplient et peinent à se définir avec clarté.

L'entrée est gratuite, nous vous demanderons, par soucis d'organisation, de bien vouloir vous inscrire par mail : lorraineffpp@gmail.com

Les 07/08 octobre, 04/05 novembre et 02/03 décembre : Formation AGAP : Animateur de Groupes d'Analyses de Pratiques à Nancy. Inscriptions et renseignements sur le site de la FFPP/onglet Formations ou en cliquant ici.

Le 15 novembre : Le psychologue à l'hôpital. S'organiser? Du pourquoi au comment. Suite au franc succès remporté par la journée de Lille et aux sollicitations des régions, il a été décidé de décliner cette journée à Nancy afin de permettre au plus grand nombre d'entre nous de réfléchir au mieux à cette proposition d'organisation de la profession au sein de la FPH, en rappelant que les décisions qui découleront de cette expérimentation auront un impact sur la profession qui dépasse le cadre statutaire hospitalier. Elle aura lieu de 13h30 à 17h30 sur le campus Nancy 2 de l'Université de Lorraine (la salle reste à définir en fonction du nombre d'inscrits). Pour toutes informations et inscription : ffpp.net ou siege@ffpp.net.

Nous poursuivrons les échanges et vous invitons à l'issue de cette après-midi à l'Assemblée Générale de la Coordination Régionale Lorraine, à partir de 18h00. Toujours dans le souci de Fédérer les psychologues, dans la multiplicité de leurs pratiques, mais surtout dans leur identité forte, nous vous proposerons alors de vous présenter la Coordination, ses actions au niveau national, puis, bien sûr, au niveau local. Ces rencontres seront également l'occasion d'initier des réflexions sur l'actualité de la profession, et projeter sur les prochaines échéances qui la concerne et qui nous attendent.

Le 15 janvier 2014 à 14h00, (Université de Lorraine, site de Nancy2) une information gratuite des ECPA pour les étudiants et professionnels : psychologues, enseignants et paramédicaux sur la remédiation cognitive, avec l'usage de la plateforme «COGNIBULE», de Benoît Virole.

Vous l'aurez compris, c'est une rentrée chargée. Et puis, c'est reparti pour un tour, on vient juste de démarrer. Psychologue. Psychologue fatigué! Psychologues déphasé! Mais psychologue chouchouté. Chouchouté par lui-même, chouchouté par ses pairs, avec le concours de la FFPP Lorraine.

Une très bonne rentrée !

Associations

ANPEC - Formation

Une session de formation a eu lieu du 17 au 20 septembre 2013 à Argelès-sur-Mer

Comme chaque début d'année scolaire, les psychologues de l'Enseignement Catholique se retrouvent dans le cadre de leur session annuelle de formation.

Le thème de cette année traite de problématiques autour de «Etre enfant aujourd'hui, grandir... et devenir élève, enfants entravés, jeunes qui décrochent : comment relancer la dynamique en tant que psychologue de l'éducation.»

En tant que professionnels travaillant dans le champ éducatif, nous sommes de plus en plus interpellés par des problématiques de jeunes qui désinvestissent l'Ecole et qui développent: passivité, désintérêt, blocage, décrochage...; lesquels peuvent générer une profonde souffrance.

Les difficultés d'apprentissage sont à relier aux éléments singuliers de l'histoire passée et présente du jeune. Apprendre met en jeu du désir, s'inscrit dans une relation forte aux adultes et engage des enjeux majeurs de la construction psychique de la personne.

Pris entre les contraintes scolaires et la question du sens de l'école et des apprentissages,

élèves, enseignants et parents nous obligent à réinterroger la nécessaire articulation entre la loi et le désir à l'école.

Comment en tant que psychologue et dans le cadre d'entretiens cliniques et de bilans psychologiques peut-on aider ces jeunes et leurs familles à repérer des éléments de résilience, à faire émerger les forces, à les activer pour les transformer en levier et à remettre en route le symbolique ?

Comment pouvons-nous accompagner les équipes éducatives afin qu'elles puissent mobiliser ces enfants sur le chemin des apprentissages ?

Les intervenants nous transmettront leurs connaissances au cours de conférences plénières et les illustreront à partir de documents vidéos, de vignettes cliniques issues de leur pratique professionnelle ou de leurs travaux de recherche.

Des échanges, des débats pourront être initiés pour un partage d'expériences.



La FFPP ose se regarder

Benoît Schneider et Jean-Luc Kop

En mai dernier, dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans de la FFPP, nous avons mis en ligne un questionnaire dont nous reproduisons ci-dessous le texte de présentation et les objectifs. Nous vous proposons une synthèse des résultats essentiels obtenus, avec tous nos remerciements à Germain Parisot, webmestre de la FFPP, pour son aide précieuse, ainsi qu'à tous les participants.

La FFPP a cette année 10 ans d'existence. Voulu par les organisations de psychologues, la FFPP a adopté, lors de sa création, des statuts qui précisent les missions que lui ont données les organisations qui l'ont fondée. Sa volonté est de poursuivre son action sur la base des orientations votées lors de son dernier congrès en janvier 2013.

Ces 10 ans doivent cependant être l'occasion, pour la FFPP, d'une réflexion sur elle-même, au service des psychologues et de la psychologie. C'est pourquoi nous sollicitons votre collaboration en vous invitant à répondre au bref questionnaire qui suit, que vous soyez ou non adhérent.

Ce questionnaire vise d'abord à évaluer dans quelle mesure l'action de la FFPP est conforme aux objectifs dont elle s'est dotée par ses statuts. Son ambition, fédérative, qui demeure visait à promouvoir l'action des psychologues par une démarche de rassemblement : c'est le principe de cette démarche qui est interrogé dans la seconde question.

Le questionnaire est bien évidemment traité de façon anonyme.

Nous vous remercions grandement de votre participation et vous serez prochainement informés des modalités publiques qui accompagneront ce bilan des 10 ans auquel contribuera l'analyse des résultats à ce questionnaire.

MÉTHODOLOGIE

Pour évaluer l'action de la FFPP nous nous sommes appuyés sur l'article 2 des statuts puisque ce sont eux qui définissent les objectifs de la FFPP et fondent son action indépendamment des personnes qui la font vivre.

Article 2

L'objet de la FFPP est de :

- 1 Protéger le public des mésusages de la psychologie,
- 2 Contribuer à l'information du public sur les buts et les moyens de la psychologie, les fonctions et les méthodes du (de la) psychologue,
- 3 Défendre la profession et la discipline,
- 4 Concourir au développement des études et recherches en psychologie et à leur diffusion,
- 5 Maintenir et développer chez les psychologues un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée,
- 6 Promouvoir la formation permanente en psychologie et contribuer à son développement,
- 7 Prendre position ou intervenir dans toutes les situations mettant en cause la dimension éthique, le niveau de qualification scientifique et professionnelle des psychologues et la déontologie,
- 8 Représenter la profession et la discipline auprès des autorités et de tous les partenaires de la profession, en France, en Europe et dans le Monde.
- 9 Promouvoir la reconnaissance et l'application du code de déontologie

Chacune des personnes interrogées était donc invitée à répondre à quatre questions :

- « la FFPP a-t-elle contribué à l'atteinte de cet objectif ? »
- « la FFPP a-t-elle été plus ou moins efficace que ne le faisaient les autres organisations de psychologues? » (chaque répondant devait attribuer une note de 0 à 6 à chacun des 9 objectifs pour chacune des 2 questions ; respectivement 0 = pas du tout / beaucoup moins efficace et 6 = pleinement / beaucoup plus efficace) ;
- « choisissez, en les ordonnant, les trois objectifs pour lesquels la contribution de la FFPP vous apparaît la plus importante » ;
- « choisissez, en les ordonnant, les trois objectifs pour lesquels il vous semble que la FFPP devrait s'investir davantage dans l'avenir ? »

Les répondants ont également été invités à fournir quelques informations biographiques sur leur « profil ».

Le lien vers le questionnaire en ligne a été envoyé par courriel sur des listes de diffusion ou directement à des adresses électroniques de psychologues ou de personnes en lien étroit avec la profession. La présente synthèse s'appuie sur les réponses enregistrées entre le 19 mai et le 14 août 2013 : 476 personnes ont répondu complètement au questionnaire (de façon exploitable) ; 1103 y ont répondu de façon incomplète. La procédure utilisée ne permet ni de garantir ni de vérifier la représentativité des répondants par rapport à la « population » des psychologues français(es) (population elle-même difficile à définir). Mais comme on le verra ci-dessous, il existe beaucoup de variété dans les caractéristiques des répondants.

RÉSULTATS

Nous ne présenterons pas ici, faute de place, le détail de l'ensemble des résultats mais expliquerons les sélections et simplifications de données opérées.

Le profil des répondants

Les principales caractéristiques des répondants sont les suivantes :

- profession principale (n = 472) : praticiens (85.8% : 350 psychologues en exercice ; 28 psychologues au chômage et 13 psychologues retraités) ; enseignants-chercheurs (9.3% : 36 enseignants-chercheurs en activité et 7 retraités) ; étudiants (4.9%)
- champ d'exercice (praticiens uniquement ; n = 392) : éducation (15.1%), santé (77.3%) ; travail (7.7%)
- appartenance organisationnelle (n = 459) : aucune (46.2%) ; FFPP à titre individuel (27.9%) ; organisation adhérente à la FFPP (12.0%) ; autre organisation (13.9%)
- ancienneté (n = 432) : moins de 5 ans (33.6%) ; entre 5 et 14 ans (31.5%) ; 15 ans et plus (35.0%) ;
- sexe (n = 468) : féminin (75.4%) ; masculin (24.6%).

La profession est liée à l'ancienneté : les étudiants ne se recrutent sans surprise que parmi les plus jeunes ; les praticiens se répartissent de manière équilibrée dans les trois catégories d'ancienneté ; mais 74,4% des enseignants-chercheurs ont au moins 15 ans d'ancienneté ($\chi^2 = 43,0$, $p < .001$). La profession est liée à l'appartenance organisationnelle : les praticiens sont à 49.0% hors organisation et à 29.1% adhérents individuels FFPP ; les étudiants sont à 56,5% hors organisation et à 39,1% adhérents individuels FFPP ; les enseignants-chercheurs sont 65,9% à adhérer à une organisation de la FFPP ($\chi^2 = 127,4$; $p < .001$).

L'ancienneté est aussi liée à l'appartenance organisationnelle : plus les répondants sont âgés et

LES RÉSULTATS AUX QUATRE QUESTIONS POUR L'ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

	Objectifs	Atteindre objectifs		Efficacité		Import. contr. ^(1/2)	Objectifs d'avenir ^(1/2)
		Moy 0/6	% so ⁽³⁾	Moy 0/6	% so ⁽³⁾	%	%
1	Protéger public mésusages	3.48	16,9	3.64	41,1	8,1/19.5	8,7/36.3
2	Information du public	3.36	12,0	3.63	37,8	5,7/20.89	13,4/46.4
3	Défendre prof et disc.	4.13	3,3	4.19	31,2	39.0/66.2	13,7/44.0
4	Concourir form. et rech.	3.81	13,2	3.88	36,8	2,2/10.7	6,3/19.3
5	Dvlpr haut niv. qualif.	3.74	10,7	3.75	35,5	3,7/20.7	11,1/31.1
6	Promouvoir form. perm.	3.99	7,4	4.02	33,9	5,4/24.8	9,5/28.2
7	Prendre pos. eth. et déont.	4.39	7,0	4.16	30,9	8,3/44.4	12,1/31.0
8	Représenter France et étrang.	4.26	7,6	4.10	30,1	13,7/51.6	16,3/40.4
9	Promouvoir code déont.	4.64	5,3	4.41	29,3	13,9/42.0	7,2/25.4
		4.02	9,3	4.02	34,1		

^(1/2) Objectif classé en 1ère position/ Objectif classé en 1ère, 2e ou 3e position.

⁽³⁾ so = sans opinion

plus ils appartiennent à une organisation quelle qu'elle soit (respectivement 43.4%, 52.7% et 66.4% ; $\chi^2 = 40.5$, $p < .001$).

Le sexe est en lien avec la profession : les femmes sont plus souvent praticiennes (88.3% contre 78.3% chez les hommes), alors que les hommes sont plus représentés parmi les enseignants-chercheurs répondants (17.4% contre 6.6% ; $\chi^2 = 12.1$, $p = .002$). Le sexe est aussi en lien avec l'ancienneté : les femmes sont proportionnellement plus jeunes (respectivement 39.4%, 32.5% et 28.1% dans les trois catégories d'ancienneté contre 17.0%, 28.3% et 54.7% pour les hommes ; $\chi^2 = 28.5$, $p < .001$)

Il n'y a pas de lien entre l'appartenance organisationnelle et le sexe. Le champ d'activité n'entretient de lien avec aucune autre variable.

La FFPP a-t-elle atteint ses objectifs ?

S'il est difficile de porter un jugement de valeur absolu sur les réponses (tous les objectifs obtiennent toutefois une moyenne supérieure au point médian de l'échelle), nous pouvons cependant dégager les tendances suivantes :

- les scores supérieurs portent sur la promotion du code de déontologie et de l'éthique, la représentation de la profession et sa défense (objectifs 9, 7, 8, 3) ;
- les scores moyens portent sur la formation et la recherche (6, 4, 5) ;
- les scores les plus modestes portent sur la protection et l'information du public (1, 2).

L'efficacité par rapport aux autres organisations de psychologues

La hiérarchie obtenue est pratiquement identique à celle obtenue avec la question précédente. L'information essentielle réside plutôt dans le taux de répondants « sans opinion » qui apparaît ici beaucoup plus marqué (il passe d'environ 10% pour « l'atteinte des objectifs » à un tiers des répondants pour « l'efficacité »).

L'importance de la contribution

Nous avons mentionné dans le tableau (Col. Import. Contr. 1/2) le pourcentage de répondants

classant l'objectif en première position (1) ou parmi les trois plus importants (2).

Les tendances mentionnées au sujet des objectifs atteints restent ici les mêmes : les trois blocs supérieurs/moyens/faibles restent proches, même si les deuxième et troisième apparaissent davantage confondus.

Relevons surtout que la « défense de la profession » (3) apparaît de loin comme la contribution la plus importante de la FFPP aux yeux des répondants : 39,0% la cite en première position et près des deux tiers la mentionnent parmi les trois plus importantes. A l'autre extrémité, la contribution à la formation et à la recherche (4) apparaît comme l'objectif auquel la FFPP a le moins contribué.

Les priorités pour l'avenir

Si la défense de la profession et de la discipline (3) et leur représentation (8) restent des objectifs prioritaires, l'information du public (2) et sa défense (1) apparaissent comme des valeurs essentielles à promouvoir (près d'un répondant sur deux classent l'information du public parmi les trois objectifs les plus importants pour l'avenir). Les dimensions attachées à la formation (4, 5, 6) correspondent également à des objectifs d'avenir importants pour une partie substantielle des répondants.

L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EN FONCTION DU PROFIL DES RÉPONDANTS

Nous avons tenté ensuite de dégager la spécificité des réponses en fonction du profil des répondants en ne conservant que les catégories ayant des effectifs suffisants.

Les résultats présentés ci-dessous concernent surtout l'atteinte des objectifs. Ceux concernant la deuxième question (efficacité de la FFPP par rapport aux autres organisations) ne sont signalés le plus souvent que par un commentaire littéral. Lorsque des différences plus importantes sont observées pour cette deuxième question, les résultats détaillés sont toutefois présentés intégralement.

Les moyennes qui ne partagent pas le même exposant sont significativement différentes au seuil de 5%.

Il n'y a pas de différences globales sur l'atteinte des objectifs de la FFPP en fonction de la profession des répondants. En revanche, on observe ponctuellement des différences concernant deux objectifs (4 et 5). Les enseignants-chercheurs sont moins positifs dans leurs évaluations du concours de la FFPP à la formation et à la recherche ainsi que de sa contribution à développer un haut niveau de qualification. En ce qui concerne l'efficacité de la FFPP les enseignants-chercheurs sont aussi plus critiques pour sa contribution à la formation et à la recherche (praticiens = 3.9 ; étudiants = 4.4 ; enseignants-chercheurs = 3.3 ; $p < .05$).

Profession principale

		Praticien	Étudiant	Enseignant-Chercheur	sign
1	Protéger public mésusages	3.4	4.1	3.4	ns
2	Information du public	3.3	3.9	3.2	ns
3	Défendre prof et disc.	4.4	4.6	4.3	ns
4	Concourir form. et rech.	3.9^a	4.1^a	2.8^b	p < .001
5	Dvlpr haut niv. qualif.	3.7^a	4.6^b	3.3^a	p < .05
6	Promouvoir form. perm.	4.0	4.4	3.6	ns
7	Prendre pos. eth. et déont.	4.4	4.5	4.1	ns
8	Représenter France et étrang.	4.3	4.2	4.5	ns
9	Promouvoir code déont.	4.7	4.8	4.5	ns
	Moy	4.0	4.3	3.8	ns

Champ d'exercice (praticiens uniquement)

		Éducation	Santé	Travail	sign
1	Protéger public mésusages	3.9^a	3.3^a	3.9^a	p < .05
2	Information du public	3.6	3.3	3.6	ns
3	Défendre prof et disc.	4.6	4.4	4.6	ns
4	Concourir form. et rech.	4.4^a	3.8^b	4.5^a	p < .01
5	Dvlpr haut niv. qualif.	4.2^a	3.6^a	4.1^a	p < .05
6	Promouvoir form. perm.	4.5^a	3.9^a	4.4^a	p < .05
7	Prendre pos. eth. et déont.	4.8	4.3	4.8	ns
8	Représenter France et étrang.	4.6	4.2	4.3	ns
9	Promouvoir code déont.	5.1	4.6	4.8	ns
	Moy	4.4^a	3.9^a	4.4^a	p < .05

Les moyennes qui ne partagent pas le même exposant sont significativement différentes au seuil de 5%

Globalement, les praticiens dans le secteur de la santé jugent moins positivement l'atteinte des objectifs de la FFPP que les praticiens des secteurs de l'éducation et du travail. C'est vrai en moyenne, mais les différences n'atteignent le seuil de significativité que pour certaines d'entre elles. Et les tests a priori de comparaisons entre les groupes deux à deux ne repèrent qu'une seule différence significative pour l'objectif n° 4 (contribution de la FFPP à la formation et à la recherche). Il en est de même lorsqu'on regarde les réponses à la question sur l'efficacité de la FFPP.

Appartenance organisationnelle

L'atteinte des objectifs

		Aucune	FFPP ind.	Org. adh. FFPP	Autre org.	sign
1	Protéger public mésusages	3.3^{a,b}	3.7^b	3.8^b	3.0^a	p < .05
2	Information du public	3.3	3.5	3.5	3.2	ns
3	Défendre prof et disc.	4.4^a	4.7^a	4.5^a	3.7^b	p = .001
4	Concourir form. et rech.	3.9	4.0	3.4	3.7	ns
5	Dvlpr haut niv. qualif.	3.8^{b,c}	4.1^c	3.5^{a,b}	3.2^a	p < .01
6	Promouvoir form. perm.	3.9^b	4.4^a	3.9^b	3.6^b	p < .05
7	Prendre pos. eth. et déont.	4.5^a	4.7^a	4.3^a	3.8^b	p < .01
8	Représenter France et étrang.	4.2^a	4.7^a	4.4^a	3.6^b	p < .001
9	Promouvoir code déont.	4.6^{a,b}	4.9^b	4.7^{a,b}	4.3^a	p < .05
	Moy	4.0^a	4.4^b	4.0^{a,b}	3.6^c	p = .001

Les moyennes qui ne partagent pas le même exposant sont significativement différentes au seuil de 5%.

Il n'est bien sûr pas surprenant de constater que les adhérents individuels de la FFPP fournissent en moyenne les évaluations les plus positives et que les répondants adhérents à une autre organisation fournissent les réponses les moins positives. Les différences intergroupes sont statistiquement significatives pour 7 objectifs sur 9. Cette hiérarchisation globale doit cependant s'accompagner d'observations plus attentives : il est à relever par exemple que les adhérents individuels ont des moyennes peu différentes des psychologues n'adhérant à aucune organisation (une seule différence significative entre ces deux catégories, pour l'objectif 6) ; que les adhérents individuels ne se différencient des adhérents d'organisations membres que dans les réponses à deux objectifs (5 et 6) ; que les adhérents d'organisations membres ont des moyennes supérieures à celles des psychologues qui n'appartiennent à aucune organisation pour 4 objectifs (1, 3, 7 et 8).

L'efficacité de la FFPP par rapport aux autres organisations

	Aucune	FFPP ind.	Org. adh. FFPP	Autre org.	sign	
1	Protéger public mésusages	3.6	3.9	3.6	3.3	ns
2	Information du public	3.6	3.9	3.6	3.3	ns
3	Défendre prof et disc.	4.2^a	4.7^b	4.1^a	3.5^c	p < .001
4	Concourir form. et rech.	3.9^{a,b}	4.3^b	3.6^a	3.6^a	p < .05
5	Dvlpr haut niv. qualif.	3.7^{a,b}	4.1^b	3.9^b	3.3^a	p < .05
6	Promouvoir form. perm.	3.9^{a,b}	4.4^b	4.0^{a,b}	3.8^a	p < .05
7	Prendre pos. eth. et déont.	4.2^a	4.7^a	4.3^a	3.6^b	p < .05
8	Représenter France et étrang.	4.1^{a,b}	4.5^b	4.2^b	3.6^a	p < .01
9	Promouvoir code déont.	4.5^a	4.7^a	4.6^a	3.9^b	p < .05
	Moy	4.0^a	4.4^a	4.1^a	3.6^b	p < .01

Les moyennes qui ne partagent pas le même exposant sont significativement différentes au seuil de 5%.

La tendance observée précédemment se confirme, voire s'amplifie. Lorsque les répondants évaluent l'efficacité de la FFPP par rapport à d'autres organisations, on relève des réponses plus positives des adhérents à titre individuel par rapport à celles des adhérents à une autre organisation (les différences sont significatives pour 7 objectifs sur les 9). Mais il faut noter que les adhérents à une autre organisation tout en considérant qu'une démarche de sympathie a pu être sous jacente à leur participation à l'enquête – qui n'avait rien d'obligé –, ne pénalisent pas la FFPP, voire la reconnaissent en moyenne comme plus efficace que les autres organisations de psychologues (puisque les moyennes de leurs réponses sont systématiquement supérieures au point médian de l'échelle de réponse).

Ancienneté depuis la première année d'activité

L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs a tendance à être majorée par les plus jeunes ; les différences se révèlent statistiquement significatives pour deux objectifs : la contribution de la FFPP à la formation et la recherche et au développement d'un haut niveau de qualification. Sans doute les plus jeunes sont plus sensibles à la question de la qualification et de la formation dans la mesure où leur formation et leur accès à l'emploi est récent. Les résultats relatifs à l'efficacité de la FFPP miment presque parfaitement les précédents, sauf que c'est l'objectif 3 pour lequel la différence est statistiquement significative à la place de l'objectif 5.

	< 5 ans	5 – 14 ans	> 14 ans	sign	
1	Protéger public mésusages	3.5	3.1	3.6	ns
2	Information du public	3.3	3.1	3.4	ns
3	Défendre prof et disc.	4.6	4.2	4.3	ns
4	Concourir form. et rech.	4.1^a	3.8^{a,b}	3.5^b	p < .01
5	Dvlpr haut niv. qualif.	4.0^a	3.3^b	3.6^b	p < .01
6	Promouvoir form. perm.	4.2	3.9	3.8	ns
7	Prendre pos. eth. et déont.	4.5	4.4	4.2	ns
8	Représenter France et étrang.	4.4	4.2	4.3	ns
9	Promouvoir code déont.	4.7	4.5	4.6	ns
	Moy	4.2	3.9	3.9	ns

Le sexe (N= 390)

		Masculin	Féminin	Sign
1	Protéger public mésusages	3.1	3.6	p = .01
2	Information du public	3.1	3.4	ns
3	Défendre prof et disc.	3.6	4.7	p < .001
4	Concourir form. et rech.	3.1	4.1	p < .001
5	Dvlpr haut niv. qualif.	3.1	3.9	p < .001
6	Promouvoir form. perm.	3.6	4.1	p < .001
7	Prendre pos. eth. et déont.	3.8	4.6	p < .001
8	Représenter France et étrang.	3.6	4.5	p < .001
9	Promouvoir code déont.	3.9	4.9	p < .001
	Moy	3.4	4.2	p < .001

Les différences concernant le sexe sont très marquées : la FFPP semble manifestement avoir une image plus positive chez les femmes. Les résultats se confirment concernant l'évaluation de l'efficacité (toutes les différences sont alors statistiquement significatives). Ces résultats doivent cependant être nuancés puisque la variable sexe entretient des liens étroits avec d'autres variables qui apparaissent sans doute plus « explicatives » telles l'ancienneté (cf. supra).

Les objectifs pour lesquels l'action de la FFPP est la plus importante (OA, question n° 3) et les objectifs prioritaires pour l'avenir (OP, question n° 4) : quelques résultats en fonction des profils

Nous ne citons ici que quelques résultats essentiels qui complètent les données précédentes.

La profession

Chez les praticiens, l'objectif 3 (OA3) est cité le plus souvent en première position (41.2%) ; chez les étudiants, ce sont OA1 et OA3 (30.4% chacun) ; chez les enseignants-chercheurs, c'est OA8 (34.9%) (Chi2 = 50,6 ; p < .001).

Concernant les OP, OP3 est en tête pour les praticiens (22,7%) ; OP2 pour les étudiants (22,7%) et les EC (23,3%) (mais les différences entre les trois catégories ne sont pas statistiquement significatives).

Le champ d'activité

OA3 est en tête dans les 3 groupes (de 35,7 à 42,9%), mais en seconde position les psychologues du champ du Travail choisissent plus souvent l'OA1 (21,4%), ceux de l'Education l'OA8 (17,9%) et ceux de la Santé l'OA9 (14,9%) (chi² = 20.05, p = .09).

Pour les OP, les différences ne sont pas significatives (OP3 est en première position dans les champs Santé et Education, alors que c'est OA2 dans le champ du Travail).

L'appartenance organisationnelle

Concernant les objectifs pour lesquels l'action de la FFPP est la plus importante, les psychologues sans adhésion citent en tête l'OA3 (44,8%) et ensuite l'OA9 (11,4%) ; les adhérents individuels de la FFPP citent l'OA3 (35%) en tête et l'OA8 (15,4%) en deuxième ; les adhérents d'organisations internes à la FFPP citent l'OA8 (30,9%) en première position et l'OA3 en deuxième (23,6%) ; les adhérents d'autres organisations citent plus fréquemment en première position l'OA3 (36,1%) et ensuite l'OA9 (18.0%) (chi² = 34.1 ; p = .08).

Concernant les objectifs prioritaires pour l'avenir, les psychologues sans adhésion citent en tête l'OP3 (21,8%) et l'OP1 et l'OP2 en deuxième (18,8% chacun) ; les adhérents individuels de la FFPP mentionnent d'abord l'OP2 (18,7%) puis l'OP3 (17,9%) ; les adhérents d'organisations internes à la

FFPP citent aussi l'OP2 (23,6%) en première position, mais ensuite l'OP8 (21,8%) ; les adhérents d'autres organisations citent en première position l'OP3 (25,8%) puis l'OP2 (21,0%) ($\chi^2 = 34.1$, $p = 0.08$).

L'ancienneté

Dans les trois groupes d'ancienneté OA3 arrive en tête (respectivement 34.8%, 43.3% et 37.2%) ($\chi^2 = 18.8$, $p = .28$). En ce qui concerne les priorités pour l'avenir, ce sont OP2, OP3 et OP1 qui arrivent en tête chez les psychologues qui ont moins de 5 ans d'ancienneté avec des pourcentages quasi équivalents (17.7%, 17.7% et 17.0%). La catégorie intermédiaire (entre 5 et 14 ans d'ancienneté) placent en tête l'OP3 (30.2%) puis l'OP2 (24.8%). Enfin, les plus anciens (15 ans et plus) fournissent des profils de réponses proches des plus jeunes puisque les objectifs OP1, OP2 et OP3 sont cités respectivement par 17.4%, 16.0% et 17.4% d'entre eux ($\chi^2 = 24.8$, $p = 0.07$).

Le sexe

Pour le sexe, en ce qui concerne la contribution la plus importante de la FFPP, l'objectif 3 est cité en tête par les deux groupes (respectivement 35.5% chez les hommes et 39.5% chez les femmes ; $\chi^2 = 4.2$, $p = .84$). Dans les objectifs d'avenir, même si les hommes font figurer d'abord l'OP3 (27.5%) alors que les femmes privilégient l'OP2 (20.8%), les différences restent faibles et non significatives ($\chi^2 = 7.9$, $p = .45$).

En résumé, si l'objectif 3 est le plus souvent mentionné soit à titre d'objectif qui correspond le plus à l'action de la FFPP, soit à titre d'objectif prioritaire pour l'avenir, les objectifs 1 et 2 apparaissent également souvent cités. Rappelons que ces derniers ont été évalués parmi les moins positivement quant à l'efficacité de la FFPP. La question est peut-être partiellement ambiguë au sens où l'expression « correspondre le plus à l'action » peut renvoyer à un objectif ou à un constat. Les psychologues semblent en tous cas attentifs à ces dimensions et formulent des attentes à leur égard.

La question de la représentation de la discipline en France, en Europe et dans le monde relève d'une sensibilité plus marquée chez les enseignants-chercheurs ou les adhérents d'organisations internes à la FFPP (il y a un lien entre ces deux variables, cf. supra), ainsi que dans une moindre mesure chez les adhérents d'autres organisations ou chez les psychologues du champ de l'éducation.

CONCLUSIONS

Nous avons obtenu 476 réponses exploitables. Nous aurions pu en souhaiter davantage, en particulier pour mieux appréhender la position de groupes à faible effectif lors de l'examen des variables différenciatrices. L'échantillon dès lors peut-il être considéré comme représentatif de la profession ? La réponse ne peut être bien sûr pleinement assurée. Nous pouvons toutefois considérer que les répondants sont des psychologues qui se sentent plus « concernés » par la profession que ceux qui n'ont pas participé. Et de ce point de vue, on peut considérer que leur avis et leurs réponses sont importants et méritent d'être pris en compte.

Le choix des questions était-il pertinent pour rendre compte de l'ensemble de l'action menée ? Nous avons en introduction explicité nos critères visant les objectifs évalués mais il est vrai que le contenu même des différents alinéas des statuts renvoyant à une série d'objectifs ne comportent pas tous le même degré de généralité ou de spécificité ce qui a bien sûr des effets sur l'évaluation. Nous avons également pointé une ambiguïté relative à la formulation même des questions.

Malgré ou au-delà ces réserves, cette enquête nous autorise des observations étayées dont nous proposons ici une brève synthèse prolongée par l'éditorial du présent numéro.

La FFPP apparaît plutôt perçue comme ayant atteint ses objectifs tels que définis dans ses statuts : contribution générique ou processuelle de défense de la profession et de la discipline et contribution identitaire par la place reconnue dans la promotion du Code, importance reconnue

à la fonction de représentation de la FFPP, et à un moindre degré, contribution sur des points plus factuels : formation, recherche, défense du public, cette dernière relevant d'une aspiration clairement mentionnée pour l'avenir.

Nous avons examiné un ensemble de variables différenciatrices : leur caractère discriminant est au final très relatif et exprime une certaine homogénéité de point de vue. Si l'on s'attache aux situations professionnelles, ce sont les enseignants-chercheurs, par ailleurs les plus âgés, qui se singularisent par leur évaluation plus critique, mais sur les points auxquels ils sont sans doute de par leur fonction plus attachés. Chez les praticiens, les champs d'exercice montrent des profils plus proches entre psychologues du champ de l'éducation et du travail, plus positifs que les psychologues du champ de la santé, mais les différences portent plutôt sur la reconnaissance des niveaux de qualification et de la formation que sur la défense de profession en tant que telle, traduisant peut-être une fragilité identitaire plus marquée au sein de ce champ d'exercice particulier. L'appartenance organisationnelle influe sur l'évaluation mais les membres d'organisations non adhérentes évaluent toujours positivement l'action de la FFPP, même si à un degré moindre que les autres répondants. Les psychologues membres d'organisations adhérentes à la FFPP ont un profil plus proche des psychologues qui n'adhèrent à aucune organisation que celui des membres adhérant directement. La population des psychologues reste très fortement féminisée et donc fortement représentée chez les plus jeunes (du fait de la plus forte présence des enseignants-chercheurs chez les plus âgés), jeunes très en attente du point de vue de la formation et portant un regard d'évaluation le plus positif sur l'efficacité de la FFPP.

Nous réitérons nos remerciements à tous les participants : les observations ci-dessus s'appuient sur l'analyse quantitative des résultats. Nombre de psychologues ont rédigé des commentaires littéraux qui méritent attention et sur lesquels nous reviendrons prochainement.

Chargée de mission Santé au travail : quoi, pour quoi, pour qui?

Magali Manzano

La santé au travail est un champ où se mêlent différents métiers (médecins du travail, assistantes médicales, hygiénistes, ergonomes, assistantes santé sécurité du travail, etc.) ; s'entrecroisent de nombreuses disciplines et où tant de logiques et d'enjeux s'entrechoquent : assurantiel, politique, scientifique, économique, juridique...

Ce domaine, bien qu'historiquement très ancien, dénombre des psychologues seulement depuis quelques années. Il semblait important que la F.F.P.P puisse prendre en compte l'évolution de ce secteur et les questionnements professionnels qu'il soulève, c'est pourquoi, j'ai proposé ma candidature à la fonction de chargée de mission santé au travail et je remercie ici

les membres du Bureau Fédéral et du Conseil d'Administration Fédéral de m'avoir élu en juin 2013 pour les 4 années à venir.

J'exerce en service de santé au travail interentreprises (SSTI) depuis 5 ans au Mans. Evoluer en SSTI signifie a minima deux choses, que la diversité (des demandes, des interlocuteurs, des secteurs d'activités, des tailles d'entreprises, etc.) est constitutive du cadre d'exercice, impliquant une nécessaire curiosité intellectuelle. Par ailleurs, qu'il est question de travailler en pluridisciplinarité. Il me semble important de pointer ici au moins deux des « capacités individuelles pour les groupes opérationnels » mobilisés dans le cadre du travail en équipe pluridisciplinaire et repérées

par Gilles Amado (2013, p.177) : « La capacité d'affirmation et de renoncement. En liant ces deux notions, il s'agit de parler d'un narcissisme de vie bien tempéré qui implique à la fois l'individuation et l'acceptation de la castration symbolique que l'honnêteté intellectuelle doit nous aider à surmonter si l'on accepte de privilégier l'intérêt collectif. Défendre son point de vue est une chose, le faire « coûte que coûte » en est une autre ; La capacité à surmonter la déstructuration, les angoisses de morcellement, l'incertitude et à avoir accès à la dépressivité vitale (Gammill, 2011), seule capable de contenir la complexité psychique et psychosociale et de conduire à la créativité. »

Mais revenons à ma mission principale. Celle-ci consiste à accompagner les entreprises adhérentes (salariés, direction, Instances Représentatives du Personnel) dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et plus spécifiquement des risques dits psychosociaux. A travers une approche clinique du travail et co-constructiviste de l'intervention, je propose des cadres d'interventions et des dispositifs permettant aux différents acteurs de l'entreprise : d'analyser et de comprendre le rapport subjectif entretenu à leur travail/leur activité, leurs risques professionnels ; de débattre des conditions de travail pour qu'ils se réapproprient et transforment leurs situations de travail. D'autre part, l'accompagnement des

événements traumatiques en situation de travail représente un autre aspect de mon activité. En effet, après un accident mortel du travail, un suicide ou une tentative de suicide, il est important de construire le dispositif d'urgence avec les dirigeants de l'entreprise pour intervenir auprès des témoins, essentiellement en soins post-immédiat.

Ma pratique professionnelle n'est évidemment pas représentative de l'ensemble des psychologues exerçant dans le champ de la santé au travail. Certains professionnels auront plus à cœur de développer une clinique individuelle comme on peut la retrouver dans le cadre des consultations souffrance au travail. D'autres s'orienteront davantage vers le soutien à la réflexion et à l'action des Instances Représentatives du Personnel à travers l'Expertise CHSCT. Mais il y a aussi, les collègues qui évoluent en services de santé au travail autonomes au sein de grandes entreprises, de collectivités ou d'hôpitaux, etc.

J'en oublie certainement, d'où la nécessité de mieux faire connaître les spécificités des professionnels exerçant dans ce domaine, un des premiers objectifs de cette fonction. Un groupe de travail dédié à la thématique de la santé au travail pourrait également voir le jour.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à me contacter : magali.manzano@ffpp.net

De l'asile à la psychiatrie de secteur...et retour?

Poerre Delion

Par une belle soirée de juin, à l'occasion du centenaire de la psychiatrie du CH Daumezon (Orléans), Pierre Delion prit la parole avec émotion et conviction pour nous exposer sa perception du devenir de la psychiatrie. Nous sommes revenus à lui afin de vous faire partager son regard médusé face au lent détournement de certains concepts fondamentaux de la Clinique par la technocratie. Nous vous souhaitons une vivifiante lecture

La déconstruction actuelle de la psychiatrie est très préoccupante car tout se passe comme si, sans se référer à l'histoire, les décideurs politiques ne se rendaient pas compte de la portée catastrophique de leurs actes, ou pire, le faisaient intentionnellement. Deux exemples sont particulièrement instructifs : la tendance sécuritaire de la psychiatrie d'adultes et la disqualification de la pédopsychiatrie dans la

prise en charge des enfants porteurs de TED/TSA. Or, les différents mouvements qui ont conduit à une psychiatrie humaniste vers la fin du XXème siècle ont dû batailler longtemps et durement pour parvenir à sortir les fous des asiles et à mettre en place les conditions pratiques et théoriques d'un soin de qualité aux malades mentaux, qui ne soit pas « contaminé » par le virus asilaire. Que ce soit dans le domaine de la psychiatrie d'adultes

dans lequel la tentation du tout sécuritaire est devenue l'axe autour duquel s'organisent tous les changements imposés aux équipes et aux patients, et principalement les régressions des pratiques psychiatriques, ou dans celui de la pédopsychiatrie qui est progressivement écartée par les pouvoirs publics et par de trop nombreuses associations de parents de plusieurs pathologies graves de l'enfant (les TED/TSA déjà signalés, mais également les hyperactivités qui tendent vers un traitement psychotrope univoque, les « dys » désormais réputés d'origine neurodéveloppementale exclusive...), l'atmosphère actuelle est à la désolation. Mais comme dans tous les mouvements de balanciers de l'Histoire, nous sommes dans une période de reflux tragique et il faudra attendre quelques années voire décennies pour pouvoir ressortir des tabernacles où nous devons veiller sur leur conservation, les témoignages et les concepts d'une autre psychiatrie à visage humain que nous avons de toutes nos forces tenté de mettre en place contre vents et marées, dans la deuxième moitié du vingtième siècle.

Quand je parle d'un voyage de l'asile à la psychiatrie de secteur, je croyais naïvement qu'il s'agissait d'un aller simple vers un progrès dans la condition des malades mentaux et de ceux qui s'en soucient. Mais je ne pensais pas que c'était d'un billet aller-retour dont il s'agissait. Je suis bien obligé de constater que si rien ne change dans les temps qui viennent, ce retour vers l'asile est programmé, même si l'horreur asilaire s'ingénie à prendre le masque d'asiles périphériques qui sont en apparence moins caricaturaux que l'ancien asile. Regardons sans fausse pudeur ce qui se passe en prison, dans beaucoup de maisons de retraite, dans trop d'établissements médicosociaux, dans un nombre non négligeable de services de psychiatrie, et nous pouvons nous apercevoir que l'asile est toujours là, tapi dans le creux de pratiques relationnelles qui tournent en rond. Le phénomène asilaire n'est pas seulement lié à un espace dédié, mais plus encore à un type de pratique, et si les concepteurs de la nouvelle psychiatrie sécuritaire et moderniste croient qu'il suffit de repeindre les murs pour humaniser les pratiques psychiatriques, ils se

trompent lourdement. Et le temps nécessaire à la révolution psychiatrique est long et parsemé d'embûches...

Toutefois, un courant puissant avait réussi à incarner et à transformer sur deux siècles environ l'asile en une psychiatrie à visage humain, à instaurer une dynamique psychothérapique au sens large. Lorsque l'on se retourne sur cette histoire, on peut tracer une ligne (un fil rouge ?) entre Pinel et Pussin, et Tosquelles et Oury qui passe par Freud. Je vais tenter d'explicitier ce point de vue hardi.

Pourquoi Pinel et Pussin ? Non qu'il n'y ait rien eu auparavant, mais parce que ce sont deux personnages qui mettent en place parmi les premiers, chacun à leur niveau, les moyens de conduire un traitement moral de la folie. Pinel écrira, en appui sur les encyclopédistes du siècle des lumières, un traité médico-philosophique précisant son point de vue théorique sur le traitement qu'il propose, et Pussin, l'infirmier qu'on oublie trop souvent, mettra en application avec une bonne partie de création personnelle cette nouvelle conception du rapport entre les soignants et les soignés. Sur le plan strictement historique, je vois dans cette double œuvre les prémisses de la psychothérapie : prendre soin de l'appareil psychique du patient. Mais si ces deux créateurs possédaient un charisme suffisant pour conduire les prises en charge sans sombrer dans les automatismes entropiques inhérents à toute entreprise de ce genre, il n'en a pas été de même pour beaucoup de leurs contemporains qui sont tombés dans les pièges de la sédimentation



asilaire, laissant se reconstituer dans l'asile les mêmes travers que ceux qu'avaient rencontré les malades mentaux dans leur vie antérieure. On pourrait dire que le traitement moral n'a pas répondu à ses intentions psychothérapeutiques parce qu'il n'avait pas les moyens conceptuels de traiter la question du transfert. Et pour cause, les solutions ne sont nées que vers la fin du XIX^{ème} siècle, avec les avancées de Freud. En effet, Freud invente la psychanalyse en utilisant le transfert d'abord considéré en tant que résistance au traitement, comme un puissant allié dans son développement. Le transfert actualise dans la cure le mode selon lequel le bébé puis l'enfant ont construit leur rapport au monde des humains. Freud constitue donc notre deuxième point sur la ligne qui va de Pinel-Pussin à Tosquelles-Oury. Encore ne faut-il pas tomber dans un autre piège qui consiste à penser que la cure-type psychanalytique permettra, à elle seule, de prendre en considération les dits phénomènes transférentiels et de les traiter quelles que soient les psychopathologies envisagées. Pour les névrosés occidentaux poids moyens, cela va de soi, l'indication est optimale. Et le modèle freudien peut servir de référence pour un engagement dans la cure. Mais il existe bien d'autres pathologies que la névrose, et notamment celles qui conduisent les patients vers la psychiatrie, parmi lesquelles la psychose fait figure de paradigme. C'est faire fi d'une question centrale dans nos métiers de « psychistes » (Tosquelles), celle de la structure de la pathologie du patient, que de passer à côté de la démarche diagnostique. Je sais qu'aujourd'hui cette question prend un autre tour encore avec les réductions simplificatrices dramatiques proposées par les DSM IV et V. Mais le diagnostic vient étymologiquement de « connaître quelqu'un en avançant avec lui dans le temps et dans l'espace ». Et c'est là que nous retrouvons Tosquelles et Oury, parmi beaucoup d'autres acteurs fédérés autour de ces découvertes essentielles, qui inventent l'extension du concept de transfert à la psychose en appui sur l'institution. D'où le mouvement de Psychothérapie Institutionnelle s'origine. A partir de 1940, les rencontres entre les psychiatres de Saint Alban en Lozère et les patients schizophrènes s'approfondissent

et les réflexions sur la qualité des transferts psychotiques prennent leur envol. Tosquelles avait déjà anticipé cette réflexion dans sa pratique de psychiatre à l'Instituto Pere Mata à Reus en Catalogne dès 1935. Tosquelles parlera d'abord de transferts multiréférentiels, puis Oury de transferts dissociés pour décrire les relations spécifiques que les patients schizophrènes instaurent avec le monde humain et inhumain (le monde des choses). Dans ces cas, il n'est pas possible de raisonner à partir de la cure-type, et un autre setting (la constellation transférentielle) doit être proposé qui s'appuie sur les institutions (le club thérapeutique) construites avec et autour des patients concernés. La constellation transférentielle, réunissant tous les soignants en contact avec le patient, leur permet de se livrer à un travail de partage des contre-transferts de chacun, de construire ainsi une fonction contenant pour le patient, et parfois de donner du sens à ce qui n'en avait pas. Le club thérapeutique est un dispositif créé dans les services de psychiatrie pour permettre aux patients et aux soignants d'organiser ensemble la vie quotidienne, de façon à lutter contre l'inertie et l'apragmatisme qui règnent en maître dans les lieux de la folie. Il s'agit d'un véritable instrument de désaliénation qui tend à rendre les patients sujets et acteurs de leur traitement.

Mais avant d'en arriver à une équipe qui peut pratiquer la réunion de constellation transférentielle et faire fonctionner un club thérapeutique, encore faut-il mettre en place les outils d'une psychiatrie humanisante, ce que la psychiatrie de secteur a rendu possible sur le plan pratique en appui sur les concepts actualisés de la psychothérapie institutionnelle. Et ce sont ces expériences longues et coûteuses en énergie psychique qui sont en passe d'être détruits par une visée technocratique, bureaucratique et sécuritaire de la psychiatrie.

Dans mon expérience de psychiatre, j'ai eu l'occasion de connaître en 1973 un asile pur et dur appelé à se transformer grâce à la psychiatrie de secteur. Mais si j'insiste sur ces souvenirs douloureux, c'est pour rappeler à ceux qui penseraient que l'asile est un phénomène qui n'a concerné que le XIX^{ème} siècle qu'il n'en est rien, bien au contraire. Les patients étaient parqués

dans des pavillons par catégories nosographiques, et si les « entrants » arrivaient à en réchapper parfois, en revanche, les malades des « pavillons du fond » ne disposaient d'aucun autre moyen d'expression en dehors des crises plus ou moins violentes et destructrices pour eux mêmes et pour les autres, et qui n'étaient jamais comprises comme appel à l'aide par des soignants transformés de fait en gardiens. Lorsqu'il a fallu s'engager dans la psychiatrie de secteur en allant sur la place publique pour dire à nos concitoyens, comme le prônait Bonnafé : « qu'y-a-t-il pour votre service ? », et pratiquer ainsi une prévention de la maladie mentale, mes amis militants de la première heure et moi pensions qu'il n'était pas question d'aller proposer nos soins psychiatriques à l'extérieur sans révolutionner le service asilaire dans lequel par ailleurs vivaient et souffraient les patients hospitalisés souvent depuis des lustres. Et c'est dans ces circonstances difficiles que la décision a été prise dans cet hôpital psychiatrique, d'avancer dans le même mouvement d'humanisation à la fois dans les créations de pratiques extra-hospitalières et dans la transformation des pratiques intra-hospitalières. Les concepts de la psychothérapie institutionnelle, notamment la création d'un club thérapeutique, ont alors servi plus que de raison, et l'histoire nous a aidé à comprendre que nos précurseurs de Saint Alban avaient inventé une psychiatrie plus humaine en s'appuyant sur la Psychothérapie Institutionnelle, et que la psychiatrie de secteur ne pouvait qu'en découler tout « naturellement ». Pour ma part, je ne vois pas la moindre opposition entre ces deux points de vue : la psychiatrie de secteur est la condition de possibilité organisationnelle pour suivre les patients au long de leur trajectoire morbide, tandis que la psychothérapie institutionnelle est la méthode pour y parvenir. Que le soin ait lieu au domicile, au CMP ou à l'hôpital, ce qui réunit ces différents lieux d'existence du patient ce sont les liens qu'il construit avec les soignants de sa constellation transférentielle et sur lesquels il pourra s'appuyer tout le temps nécessaire, ce que j'appelle une fonction phorique. L'image proposée par Jean Ayme est celle de la bande de Moëbius : que le patient soit sur une face ou sur l'autre, c'est à dire en extra-hospitalier ou en

intra-hospitalier, il n'y a pas de solution de continuité dans le soutien dont il bénéficie par son équipe de secteur. On oublie souvent que la continuité des soins, clé de la psychiatrie de secteur, est la traduction en langage organisationnel et administratif de la nécessité découverte par Freud de suivre les patients dans le cadre d'une relation transférentielle. Bien sûr nous avons déjà évoqué les circonstances dans lesquelles la cure-type est applicable, la névrose occidentale poids moyen, et celles dans lesquelles elle ne l'est pas sans aménagements spécifiques, et notamment institutionnels. Mais qui peut le plus peut le moins, et l'équipe de secteur construit pour chaque patient la constellation transférentielle qui lui sied : tel patient schizophrène a besoin d'hospitalisations fréquentes, mais peut aussi participer à la vie de la cité, il est suivi par plusieurs personnes qui constituent sa constellation et assurent autour de lui la fonction phorique élémentaire. Progressivement les soignants vivent et partagent avec ce patient un certain nombre d'expériences. Ils deviennent progressivement les « dépositaires » de la souffrance psychique du patient en mettant leur appareil psychique à sa disposition. Ils assurent alors une fonction sémaphorique, ils portent les signes de souffrance psychique du patient. Lors de réunions régulières de la constellation, ils peuvent chacun évoquer leur contre-transfert, et ce qui n'a souvent aucun sens pour chacun d'entre eux, peut en prendre en cours de travail collectif. La réunion permet une fonction métaphorique. Tel autre patient, déprimé ou névrosé, a besoin d'un suivi psychothérapique classique, il est reçu régulièrement par son psychothérapeute dans un des lieux de consultation du secteur. Le dispositif soignant s'adapte à chaque cas particulier, et si une équipe soignante peut accueillir les pathologies les plus graves, elle saura évidemment le faire avec les moins complexes. Mais pour parvenir à un tel niveau de partage du travail psychique, l'organisation hiérarchique doit être conçue pour penser et faciliter ces mouvements transférentiels complexes. Une hiérarchie subjectale doit venir enrichir la hiérarchie statutaire classique en facilitant les initiatives personnelles des soignants, en soutenant leurs positions dans la

relation avec le patient. Le transfert se fait sur une personne et non sur un statut professionnel. Autant dire que la question de la fonction soignante est au cœur du dispositif mis en place. Tout ce montage institutionnel nécessite une « formation continue à perpétuité », de façon à ce que chacun des soignants se sente pris dans une dynamique non pas activiste, mais vivante, car le transfert dissocié a ceci de particulier, en commun avec le transfert autistique, qu'il assèche les relations intersubjectives. Chaque soignant doit pouvoir disposer de possibilités de parler de ses difficultés professionnelles, en individuel ou en groupe, avec une personne ressource dans une optique de supervision adaptée à chaque cas clinique. Cette fonction Balint généralisée est un des moyens optimaux de satisfaire à la formation continue et demande de la part des responsables d'un service de psychiatrie un engagement vis à vis des soignants de ne pas les laisser tomber au milieu du gué. Un autre point me semble utile au fonctionnement ouvert de nos équipes soignantes, c'est ce que Eugène Dupréel nomme les « rapports complémentaires ». Chacun de nous est singulier. Chacune de nos équipes est spécifique. Nous ne pouvons pas faire tout ce qui est nécessaire pour les patients dont nous nous occupons. Un enfant autiste a besoin d'une approche éducative apportée par ses parents qui, s'ils en ressentent la nécessité, vont se faire aider par des éducateurs spécialisés dans telle ou telle méthode. Mais il a également besoin d'école et l'aide pédagogique doit être apportée à cet enfant, quelquefois avec des spécificités. Enfin, il arrive que l'enfant autiste ait besoin d'un soin qui lui sera alors prodigué par une équipe de pédopsychiatrie par exemple. Chaque intervenant peut avoir l'impression que seul son travail a des effets sur l'évolution de l'enfant. Mais lorsque les différents intervenants ont la possibilité de conjuguer leurs approches, alors les rapports complémentaires donnent toutes leurs potentialités. Là encore, il n'est pas donné d'emblée de se réunir autour de l'enfant autiste, il faut en faciliter la pratique. Toutes ces avancées institutionnelles inventées par la Psychothérapie institutionnelle ont connu des variations considérables en fonction des lieux dans lesquels ils ont été créés. Ces expériences montrent à

l'envi que l'on ne peut imposer ces révolutions culturelles de façon uniforme, et qu'il est impératif de laisser se développer les initiatives et les expériences sur le terrain en fonction du contexte géo-démographique dans lequel il émerge. Nous sommes ainsi confrontés à une multitude d'expériences d'équipes de psychiatrie qui ont fleuri sur notre territoire français depuis la mise en place de cette psychiatrie humaine. Toutes ces créations ont demandé une grande inventivité de la part de chacun des soignants participant à leur instauration, ainsi qu'une capacité à penser et créer en groupe (le collectif de Oury). Il n'est pas admissible que sous le prétexte bassement politicien visant à récupérer des voix pour une sécurisation sociétale trompeuse, la psychiatrie redevienne le bras armé d'une police de la cité, et les malades mentaux les boucs émissaires d'un danger fantasmé. Si quelques uns des malades mentaux peuvent être dangereux, notamment lorsque leur prise en charge est interrompue sans raison valable, il ne faut pas oublier qu'ils sont surtout victimes de la violence de leurs concitoyens, et si un président de la République digne de ce nom devait faire un discours à l'occasion des violences commises par l'un d'entre eux, il devrait en profiter pour surtout parler du sort peu enviable qui leur est réservé en général dans notre société, et appeler à une fraternité avec eux qui aurait de belles conséquences symboliques et concrètes sur leur devenir. Sans compter que cet appel s'appuierait sur les soignants qui consacrent leur vie professionnelle à mettre leur propre appareil psychique à la disposition des patients et que la disqualification dont ils sont actuellement l'objet ne peut faire qu'accentuer ce mouvement irresponsable de déconstruction délétère. Gageons que nos responsables politiques vont s'apercevoir de leurs bévues et mettre un terme à ce retour vers l'asile qui concerne les plus fragiles d'entre nous. Ne dit-on pas que l'on juge une société à la manière dont elle considère et traite les plus faibles de ses membres ? Il est grand temps de prendre cette maxime au sérieux et de réorienter nos pensées et nos systèmes de solidarité envers les malades mentaux.

Les Brèves

Appel à la grève le 26 septembre 2013

Dans la suite du soutien à la manifestation du 28 mai 2013 devant les Agences Régionales de Santé, la FFPP confirme son engagement auprès des psychologues dans leur revendication salariale.

L'appel à la grève a été lancé par le collectif national des psychologues de la CGT. La manifestation a lieu devant le ministère du budget à Bercy le jeudi 26 septembre 2013 à 14h.

Il s'agit d'un appel à la grève national qui concerne TOUS les psychologues : FPH, territorial, PJJ, les conventions collectives.

Car enfin, si les psychologues sont de plus en plus convoqués et interpellés dans tous les champs de la santé, de l'éducation, du social et de la justice, s'ils sont reconnus par le public, le salaire ne correspond pas au niveau d'études exigé.

A bac + 5, nous sommes aujourd'hui les moins bien payés, alors même que de nombreuses professions ont été revalorisées.

Les psychologues sont les seuls à pouvoir se défendre, nous l'avons vu en 2011, pour le titre de psychothérapeute.

Retrouvez plus d'information sur le site de la CGT: <http://www.sante.cgt.fr/Psychologues-Fonction-Publique>



Lettre ouverte du GIRéDéP à l'intention de la CFDT

Chers collègues

C'est avec une certaine surprise que nous avons pris connaissance du tract diffusé par la CFDT sur son site et dans différentes structures employant des psychologues. Ce tract met en cause le travail du GIRéDéP pour l'actualisation du code de déontologie et il comporte un certain nombre d'affirmations à son encontre, qui doivent être clarifiées.

La diversification de l'exercice professionnel des psychologues, le développement des mésusages de la psychologie, la complexité des demandes faites aux psychologues, les risques de leur instrumentalisation au détriment des usagers ont conduit plusieurs organisations, associatives ou syndicales, à se retrouver avec l'objectif d'affirmer plus fortement encore les règles professionnelles qui guident l'action des psychologues, leurs engagements éthiques et leurs valeurs en actualisant le code de déontologie.

Le Groupe Inter-organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRéDéP) s'est donc constitué sur la nécessité d'actualiser le code signé en

1996 par l'ensemble de la profession et de lui donner une existence qui fasse force de loi. D'emblée, dès sa constitution, l'ensemble des organisations qui le composent, dont plusieurs ne sont pas membres de la FFPP, se sont prononcées, après consultation de leurs membres, contre une structure ordinale. Nous ne comprenons donc pas ce qui vous permet d'affirmer que le GIRéDéP a pour finalité de «créer une structure privée de forme ordinale déguisée où la cotisation serait obligatoire ». Ce choix n'est clairement pas celui du GIRéDéP.

Depuis plusieurs mois, le GIRéDéP réfléchit aux moyens de pouvoir rendre le code opposable, sans structure ordinale, ce qui peut passer par diverses solutions (création d'une haute instance par les pouvoirs publics comprenant toutes les organisations représentatives ou création par la profession elle-même d'une forme de rassemblement de la profession pour veiller au respect du code). C'est d'ailleurs dans le but de réfléchir à ces voies que le GIRéDéP vous a conviés, ainsi que la CGT et le SNP, à une rencontre pour échanger sur l'état de nos réflexions respectives. Il nous paraît

donc tendancieux, après que notre démarche ait été rappelée lors de cette rencontre, que vous parveniez à des conclusions totalement opposées à ce qui fonde notre action.

Il nous semble également nécessaire d'apporter des précisions quant au processus d'élaboration du code actualisé. Contrairement à ce que vous dénoncez comme « non respect de procédures démocratiques de consultation et de validation de document », nous souhaitons rappeler que ce travail d'actualisation du code a d'abord fait l'objet pendant plus de deux ans d'un travail ouvert à toutes les organisations signataires du code de 96 : deux représentantes de votre syndicat y ont activement participé. Ce travail d'élaboration a donné lieu à de nombreux documents largement diffusés. La CNCDP pour sa part, a contribué à apporter des éclairages à partir de son expérience basée sur l'ensemble des cas qu'elle a eu à traiter depuis 1997. Enfin, cette élaboration a fait l'objet d'une procédure de consultation auprès des membres des organisations mais également plus largement auprès de tous les psychologues (plus de 30000 envois) qui ont pu réagir et proposer des modifications. Un nouveau travail a alors eu lieu pour évaluer l'opportunité d'intégrer les nombreuses propositions qui nous ont

été retournées. Les organisations, dans leur ensemble, ont été invitées lors d'une réunion publique, le 4 Février 2012, à en débattre et à apporter leur signature. Les débats de ces journées ont à nouveau été diffusés avec la même ampleur.

En conclusion, nous nous interrogeons sur le sens d'une telle démarche émanant de la CFDT qui ne peut qu'apporter le trouble et la division parmi les psychologues, ce dont la profession n'a vraiment pas besoin. Le GiRÉDÉP, pluriel dans sa constitution (associations professionnelles, société savante et syndicats), n'a aucune volonté hégémonique et regrette cette prise de position qui fragilise selon lui la parole des psychologues en matière de déontologie. Fort de la nécessité d'œuvrer dans la voie qu'il s'est tracé, il continuera à rechercher la discussion et à impulser l'échange inter organisationnel élargi pour atteindre l'objectif essentiel qu'il s'est fixé et que votre organisation semble porter également, comme nos rencontres avec vous l'ont montré : rendre opposable le Code de 1996, actualisé en 2012.

Bien cordialement

Les organisations du GIREDEP

La FFPP sur le Net en version 3.0

Le constat est sans appel : explorer Internet via son Smartphone ou sa tablette est une activité qui se démocratise de plus en plus. Mais ces « nouveaux » moyens de lecture nécessitent des aménagements. Certains proposent leur application, d'autres des refontes de leur site. La FFPP n'échappe donc pas à la règle !

Afin de faciliter l'accès à l'ensemble de son portail et de mettre tout simplement à jour ses structures, la FFPP lance les grands travaux. C'est déjà chose faite pour le forum qui étrenne sa nouvelle version depuis début septembre.

Quant au site, le développement se veut plus long vis-à-vis du travail sur le contenu (de 2008 à maintenant) et de l'ergonomie : nous avons choisi de faire perdurer pendant un temps l'ancienne version afin que son contenu soit toujours accessible à cette adresse <http://www.psychologues-psychologie.net/OLD>.

Nous comptons donc sur votre patience et votre compréhension pour cette petite «révolution».

Germain PARISOT – Webmaster FFPP



Psychologue en Nouvelle-Calédonie, quel statut?

Les psychologues n'ont pas encore l'obligation d'enregistrer leurs diplômes auprès de l'autorité sanitaire locale mais cela devrait changer d'ici peu. La compétence de la Nouvelle-Calédonie en matière de santé lui permet de définir les conditions spécifiques d'exercice des professions de santé. Cette compétence se traduit par l'élaboration d'une réglementation de chacune des professions différentes de celle en vigueur en métropole. Concernant la profession

de psychologue, la réglementation est en cours de validation, et devrait faire l'objet d'un vote du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (équivalent local de l'Assemblée Nationale) dans le courant de l'année 2013; ce texte prévoit les titres et diplômes permettant l'exercice de la profession, et l'obligation de les enregistrer auprès de la direction, des affaires sanitaires et sociales (équivalent de l'ARS en métropole), dans le fichier ADELI qu'elle gère.

SOS stages PSY

Créé par une équipe de psychologues, SOS Stages PSY (<http://sosstagespsy.wordpress.com/>) est un espace virtuel destiné à faciliter la recherche de stages chez les étudiants en psychologie. Son objectif? Répertorier un maximum de lieux de stage sur la France entière, classés par région, population, niveau d'études, etc. Le forum, cœur de ce projet, se veut communautaire. Chaque stagiaire est invité

à y déposer les coordonnées de son stage passé afin que ses collègues des promotions suivantes puissent s'enrichir de l'expérience des « anciens », et ainsi de suite. Le but étant de faciliter la recherche de stage pour l'étudiant, mais également la recherche d'un stagiaire pour le psychologue référent. La plateforme a été créée. À vous de la faire vivre !

Héloïse Jugnier

Communiqué AEPU-FFPP à propos des stages

Dans le numéro du 14 avril 2013 des Brèves de Fédérer, nous annonçons la publication d'une note du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à la comptabilisation des périodes de stages, et nous la commentons.

Cette note, en date du 18 avril 2013, intitulée « Méthodologie de computation d'un stage au regard de gratification (plancher de 2 mois) et de durée (plafond de 6 mois) » signée de M. J.-M. Jolion, chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a été adressée à tous les présidents d'universités.

Nous annonçons également une révision de l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

On trouvera en lien :

- l'argumentaire d'une demande de révision de l'arrêté (Courrier FFPP / AEPU à la DGESIP, septembre 2012)
- le courrier de la FFPP et de l'AEPU à la DGESIP proposant une modification (mars 2013)
- la proposition de modification de l'arrêté adressée à la DGESIP (FFPP, AEPU, CGT - mars 2013)

Ce projet avec de légères modifications devrait être soumis à concertation dans les prochaines semaines.

Benoît Schneider, Président de la FFPP

Claire Leconte, Présidente de l'AEPU



FORMATION DES PSYCHOLOGUES : RISQUE D'ASPHYXIE

Depuis le mois de juillet, la loi n° 2013-660 fait obligation à tout organisme d'accueil de stagiaires de verser une gratification dès que le stage se déroule sur plus de deux mois.

Les établissements d'accueil se trouvant nouvellement assujettis n'ont pas pu prévoir cette nouvelle dépense.

QUI VA PAYER LA GRATIFICATION DES STAGIAIRES ?

Comment les étudiants pourront-ils effectuer les stages exigés dès la licence et pour la validation du master et l'accès au titre de psychologue ?

La formation des psychologues est dès cette rentrée en grand danger !

Tous les ministères, administrations territoriales et toutes autres fonctions publiques et assimilés concernés doivent s'assurer que les budgets afférents à l'indispensable accueil des stagiaires seront attribués aux établissements d'accueil dont les financements relèvent des fonds publics et garantir l'accueil des stagiaires.

Il y a urgence !

Les organisations signataires exigent d'être rapidement reçues par les ministères concernés.

Paris, le 23 septembre 2013

Contacts :

- SNP : Jacques BORGY, Secrétaire général - snp-sg@psychologues.org - 06 82 16 44 71 -
- Fédération Cfdt Santé –Sociaux : Patricia BIDAUD OLIVEIRA DA ROCHA - 06 27 28 33 26 -
- CFTC Santé Sociaux : Yannick LARTIGUE : lartigue.yannick@orange.fr
- FFPP : Benoît SCHNEIDER, Président de la FFPP - 06 85 11 38 36 -
- CFE-CGC : Brigitte CARRE DE LUSANCAY – lusancay@gmail.com -
- CGT : Gilles METAIS - gilles_metais@hotmail.com -
- AEPU : aepu.secretariat@gmail.com -
- SIUEERPP : Alain ABELHAUSER - 06 03 81 45 99 - ou Mohammed HAM - 06 11 63 86 88 –

Formation

Psychologues dans la fonction publique hospitalière

Se préparer au concours

Vous êtes concernés par la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction publique hospitalière (Décret n° 2013-121 du 6 février 2013) et remplissez les conditions pour vous inscrire au concours interne.

La préparation concerne la présentation de votre dossier et sa présentation devant le jury. Il vous faudra également prouver d'une bonne connaissance de l'établissement, de la FPH, et des missions imparties au psychologue. Un cas pratique soumis par le jury, éclairera ces connaissances.

Le nombre de postes étant inférieur au nombre de psychologues concernés, donnez vous le maximum de chance en participant à la journée de préparation au concours proposée par la FFPP et animée par Marie-Thérèse Fourgeaud, Psychologue clinicienne, cette dernière a exercé ses fonctions à l'hôpital psychiatrique durant plus de trente six ans dans des services très divers. Parallèlement à ce parcours clinique orienté par la psychanalyse, elle a eu à la fois un parcours formateur et un engagement syndical très actif pour la profession psychologue.

La prochaine journée aura lieu à Paris le jeudi 5 décembre 2013. Il reste quelques places; d'autres journées seront proposées en 2014.

Extrait de l'Arrêté du 6 juin 2013 pris en application de l'article 8 du décret n° 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés pour l'accès au corps des psychologues de la fonction publique hospitalière : [cliquer ici](#).

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximale de trente minutes avec le jury, qui dispose à cet effet du dossier, accompagné des pièces justificatives, constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

La première partie de l'entretien est consacrée à un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience, les compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées ainsi que les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié.

La seconde partie de l'entretien est un échange avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, les compétences et les connaissances

techniques qu'il a acquises au cours de son parcours professionnel, sa connaissance des missions et de l'organisation du service dans lequel il exerce ses fonctions, sa connaissance de l'établissement et de ses règles internes de fonctionnement ainsi que sa capacité à exercer les missions définies à l'article 2 du décret du 31 janvier 1991 susvisé. Au cours de cet entretien, le jury soumet au candidat un cas pratique en rapport avec ses compétences professionnelles.

En vue de cette épreuve, les candidats remettent à la direction de l'établissement organisateur, à la date fixée par l'arrêté d'ouverture du concours réservé, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe du présent arrêté.

Le formulaire correspondant au dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est disponible auprès de la direction de l'établissement organisateur. Il peut aussi être mis en ligne sur le site internet de l'établissement organisateur.

Pour la constitution de ce dossier, les candidats peuvent prendre appui sur le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière. Ce dossier doit comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre l'activité rapportée par le candidat et le poste pour lequel le recrutement réservé est organisé.

A l'issue de cet entretien, le jury attribue au candidat une note variant de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu une note au moins égale à la moyenne. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'étant pas noté.

Taille du groupe : 10 à 12 participants
Durée : 1 journée de 7 heures de travail avec pause-déjeuner d'une heure
Tarif : Adhérents FFPP : 96 € Public : 137 €
Lieu de la formation : Paris - Date de la formation : Jeudi 5 décembre 2013

Concernant les formations proposées par la FFPP, vous les trouverez inscrites sur le site de la FFPP dans l'onglet déroulant «formation»: <http://www.psychologues-psychologie.net/index.php>

Manifestations Professionnelles



*Première Journée d'étude de la coordination FFPP PACA
Réservée aux psychologues et étudiants en master de psychologie*

Le travail, c'est la santé?

*Regards croisés sur la santé psychique au travail:
de l'économique à la clinique*



**Samedi 16 Novembre 2013 de 14h à 19h
A la Maison Des Associations de Nice Garibaldi**

Renseignements : paca@ffpp.net
06 98 06 91 92 / 06 65 60 64 56



La confrontation aux diversités (culturelles, linguistiques...) mais aussi à toute autre sorte de diversité amenée par des situations d'exclusion sociale, de marginalisation, d'atteintes de maladies invalidantes... invite le soignant à interroger sa propre culture, ses propres valeurs et ses propres représentations mobilisées dans de telles situations.

Même si celui-ci arrive à dépasser l'attitude caractérisée par l'opposition entre deux pôles «eux» et «nous», il ne peut échapper lors de la rencontre avec l'autre à des mouvements de différenciation et d'identification. Un système de liens intersubjectifs complexe se met en place où l'étranger et le familier, le même et le différent, soi et l'autre s'interpénètrent et se combinent pour donner naissance à autant d'identités différentes.

L'approche par les groupes Balint est particulièrement intéressante pour les soignants souvent interpellés par ces personnes. Vous aurez l'opportunité de l'expérimenter au cours des trois sessions que nous vous proposons lors de ce colloque.

Congrès International de Psychologie Appliquée



28^{ème} Congrès International de Psychologie Appliquée

8-13 Juillet 2014
Paris, Palais des Congrès



De la crise au bien-être durable

Co-organisé par :



Notez bien les dates de cet événement exceptionnel pour la psychologie française !

Les langues officielles du congrès sont l'anglais et le français.

Une traduction simultanée sera proposée pour les sessions transversales majeures.

Un programme francophone est en cours d'élaboration.

Découvrez le programme préliminaire et suivez l'actualité du congrès sur le site www.icap2014.com



ENFANTS MUT@NTS?
RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET VARIATIONS DE L'ENFANCE

appea

17-18-19 OCTOBRE 2013 CITE DES SCIENCES PARIS

Enfants mut@ants?

Révolution numérique et variations de l'enfance

COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE EN PSYCHOLOGIE, SANTÉ, ÉDUCATION et SOCIAL

Un événement professionnel ouvert aux psychologues, médecins, pédagogues, responsables associatifs, universitaires, professionnels de l'éducation, de la santé et du social

du jeudi 17 octobre 14h00
au samedi 19 octobre 13h00
Paris Cité des sciences et de l'industrie
www.appea.org

De l'interprétation à l'action

«De l'interprétation à l'action - Colloque en hommage à Jean-François Richard»

10 et 11 octobre 2013 à l'Université Paris 8

Jean-François Richard, professeur émérite à l'Université de Paris 8, est l'une des figures historiques de la psychologie cognitive en France. Ses travaux sur les activités mentales impliquées dans la compréhension, le raisonnement et la résolution de problèmes ont renouvelé l'approche expérimentale en psychologie en développant la modélisation cognitive, et marqué les travaux de plusieurs générations de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en psychologie cognitive.

Renseignements : sander@univ-paris8.fr ;
evelyne.clement@univ-rouen.fr

Thérapies de réminiscences

Le Centre des Troubles Psychiques et Vieillesse (CETPV) organise le mercredi 16 octobre 2013, à l'hôpital Sainte Anne, Paris, une journée conférence autour des thérapies de réminiscences au regard des connaissances actuelles sur la mémoire autobiographique.

À cette occasion nous avons le plaisir de recevoir le Pr Philippe Cappeliez Ph.D. et Professeur titulaire de l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa, Canada qui nous fera part de sa grande expérience et de ses recherches portant sur les traitements psychologiques pour l'adulte âgé dépressif et sur les fonctions de la réminiscence dans l'adaptation dans l'avancée en âge.

Cette intervention sera suivie par une présentation du Pr Pascale Piolino, Professeur de Psychologie, à l'Université Paris Descartes sur les substrats cognitifs et cérébraux de la mémoire autobiographique et les applications cliniques au cours du vieillissement normal et pathologique.

La matinée sera co-animée le Pr Marie Sarazin, neurologue, le Dr Gallarda, psychiatre, le Pr Anne Marie Ergis et MM Thierry Hergueta et

Emmanuel Guiliano, psychologues en tant que discutant.

L'ensemble sera suivi dans l'après-midi d'un atelier pratique de 3 heures animé par le Pr Cappeliez lui-même.

Seul l'atelier (30 personnes maxi) est payant (30 euros en individuelle, 90 euros en formation continue).

Inscriptions (conférences et atelier) auprès de Madame Laurence Verlyndes - Formation Médicale Continue - CHSA - l.verlyndes@ch-sainte-anne.fr

Vendredi 6 décembre 2013

LE TRAVAIL : AFFAIRE DE TOUS

Les 1^{ères} Rencontres
Pluridisciplinaires organisées
par les psychologues du travail
de l'association



Contact : penserensemble@free.fr

Site : www.pelt.fr



S'organiser ? du Pourquoi au Comment

Nantes,
04-10-2013

Nancy,
15-11-2013

Le 8 février à Lille, la FFPP a organisé une journée de débats et de réflexions sur la question de l'organisation de la profession des psychologues dans la Fonction Publique Hospitalière. Cette journée s'est spécifiquement centrée sur l'expérimentation telle que proposée par la DGOS par les circulaires du 30/4/2012 et du 26/11/2012. Suite au franc succès remporté par la journée de Lille et aux sollicitations des régions, nous avons décidé de décliner cette journée à Lyon, Nantes et Nancy afin de permettre au plus grand nombre d'entre nous de réfléchir au mieux à cette proposition d'organisation de la profession au sein de la FPH, en rappelant que les décisions qui découleront de cette expérimentation auront un impact sur la profession qui dépasse le cadre statutaire hospitalier.

Il s'agira, dans ces différentes villes, de faire rappel des textes qui concernent cette expérimentation, d'exposer des exemples d'organisations, d'échanger à propos des avantages et des éventuels risques portés par tel ou tel modèle, et avec la FFPP, en concertation

avec les organisations qui l'accepteront, construire progressivement les options à défendre à l'issue de l'expérimentation.

Nous vous rappelons le contexte :

- En 2010, des décisions réglementaires attaquent la profession sur ses compétences et sur son statut ; la fonction FIR est retirée aux contractuels (soit plus de la moitié des psychologues embauchés dans la FPH) ; le titre de psychothérapeute vient renforcer cette fragilisation.

- En janvier et mai 2011, les psychologues se mobilisent par différentes actions inter organisationnelles.

- En 2012, de nouveaux textes nous redonnent nos droits. Les circulaires du 30/4/2012 et du 26/11/2012 viennent en préciser les modalités et proposent pour les deux années à venir l'expérimentation d'une organisation institutionnelle qui pourrait déboucher sur une réglementation complémentaire.

La FFPP, par ces différentes rencontres, veut permettre aux psychologues hospitaliers de connaître les enjeux de cette expérimentation, d'en débattre, d'y réfléchir avec les informations nécessaires, et de s'engager sur la base de choix construits.

Après Lille puis Lyon en juin dernier, retrouvons-nous à Nantes, le vendredi 4 octobre 2013 et à Nancy le 15 novembre 2013, de 13h30 à 17h30.

(Télécharger la circulaire DGOS/RH4/2012/396 du 26 novembre 2012)

INSCRIPTIONS & INFORMATIONS :

- Nantes le 4 octobre 2013 : voir page dédiée, site de la FFPP .

- Nancy le 15 novembre 2013 : voir page dédiée, site de la FFPP. (conférence suivie de l'AG de la coordination régionale Lorraine de la FFPP)

Tribune Libre

Dans un souci constant de maintenir et de développer nos liens avec les lecteurs de Fédérer, le bureau nouvellement élu a proposé la création de deux rubriques : le courrier des lecteurs et une tribune libre.

Une revue comme Fédérer engage notre organisation dans les propos, analyses et avis que nous publions. Ainsi les articles sont soumis au comité de rédaction et s'ils sont, en règle générale, publiés, ils peuvent cependant être refusés s'ils s'opposent radicalement aux valeurs et missions de notre organisation.

Cette posture présente l'avantage d'offrir une ligne éditoriale claire et cohérente.

Toutefois on ne peut manquer de relever son principal défaut : un droit de regard sur les opinions exprimées dans notre bulletin.

C'est dommageable et contraire à une de nos valeurs : le fonctionnement démocratique de la FFPP. La tribune libre constitue un moyen simple de résoudre cette équation. Elle permet de distinguer symboliquement un écrit validé par le comité de rédaction d'un écrit qui n'engage que son auteur. Positions opposées à celles de la FFPP, divergences politiques ou idéologiques, mouvements d'humeur, prise de positions personnelles ont dorénavant un espace d'expression dans Fédérer, c'est la tribune libre.

Nous vous invitons à l'utiliser en nous signalant lors de vos envois d'articles que c'est dans ce cadre que vous souhaitez être publié.

À vos plumes,

Le comité de rédaction de Fédérer.

Il ne faut pas vendre la peau de l'homme avant de l'avoir tué

En ces temps de difficultés économiques majeures, maintenir voire accroître le revenu des salariés constitue un objectif important. Si tout le monde peut s'accorder sur ce constat, la plupart pensent qu'aucune issue n'est possible et renoncent à priori à toute initiative dans ce sens.

Heureusement, ce point de vue n'est pas partagé par tous et il y a même des patrons qui se soucient de leur personnel.

L'idée nous vient des États-Unis où Anthony Lolli* a proposé à ses salariés une prime de 5000 \$.

Quelle aubaine ! La contrepartie ?

Pas grand-chose. Il offre 5000 \$ à tout salarié de son entreprise qui accepte de se faire tatouer sur le corps le logo de son agence immobilière new-yorkaise « Rapid Realty ».

La marchandisation de l'Homme trouve là une nouvelle forme d'expression.

Anthony Lolli justifie sa démarche en expliquant qu'il cherche ainsi à récompenser les salariés qui signifient de cette manière leur attachement à leur entreprise.

Détail piquant ce patron réfléchit encore s'il

va lui-même se faire tatouer, compte tenu du caractère indélébile du tatouage.

Mais cet employeur est trop modeste, en fait c'est un précurseur de génie qui va permettre de renouveler les pratiques publicitaires.

En effet les pauvres serviteurs de l'aliénation humaine que sont les publicitaires se heurtent aux contingences et limites actuelles des supports de diffusion : TV, Internet, journaux, radios, tout ça est obsolète et horriblement contraignant.

Des milliards de corps à tatouer comment a-t-on pu ignorer pendant des décennies ce vecteur potentiel de marketing!

Bien sûr tout cela devrait être encadré. Mais j'ai confiance en nos gouvernements qui sauront créer une réglementation adaptée qui définira précisément les tarifs à appliquer en fonction des espaces occupés et de « la valeur » du support (une épaule de Céline Dion vaut certainement plus que celle d'une animatrice TV lambda).

Vive le progrès,

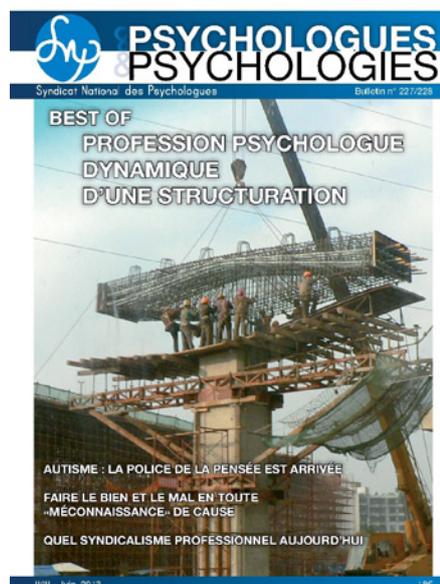
Patrick Cohen

*« L'Express du 02/05/2013 »

Librairie



Le Journal des psychologues
Numéro 310,
Septembre
Les psychologues face aux psychothérapies



Psychologues & Psychologies
Numéro 227-228
Juin 2013
Profession psychologue, dynamique d'une structuration



Sciences Humaines
Mensuel n° 252
Octobre 2013
Génération numérique : des enfants mutants?



Le Cercle Psy
Numéro 10
Septembre-octobre-novembre 2013
Violences familiales : les choses en face.

Tarif d'abonnement réduit au Bulletin de Psychologie pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux Bulletin de Psychologie exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le Bulletin de psychologie et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 € (au lieu de 85 €), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP. Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP, pour souscrire l'abonnement.

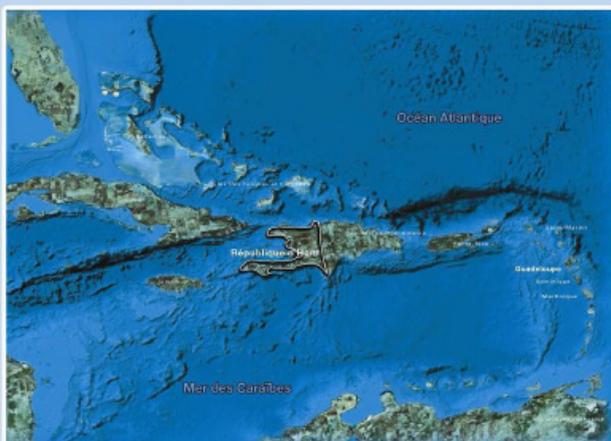
Fédérer

Revue des Psychologues & de Psychologie

Collection "Spécial Fédérer"

Psychologie de l'Urgence

Quand Haïti « gronde » : 12 janvier 2010



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Psychologie de l'Urgence

En 2013, la Collection "Spécial Fédérer" offre au lecteur son premier numéro. La Coordination Régionale de Guadeloupe de la FFPP est à l'initiative de ce numéro, suite au séisme du 12 janvier 2010 en Haïti. Trois ans après, Haïti continue de prendre en compte, dans sa reconstruction en cours la dimension humaine, psychologique et sociale.

À travers différents témoignages, 21 auteurs, praticiens et universitaires, de Guadeloupe, d'Haïti et de France hexagonale, témoignent dans cet ouvrage, des différentes modalités des interventions psychologiques mises en œuvre, après cette catastrophe.

Les différentes contributions s'articulent autour des questions : du psychotraumatisme, de la clinique dans les situations d'urgence, des différentes modalités de l'intervention auprès des blessés psychiques et physiques, de l'intervention auprès des personnes victimes et impliquées, de l'accompagnement des équipes de sauveteurs et de soignants, de l'éthique et de la déontologie, de la clinique institutionnelle, de la clinique des enfants en voie d'adoption et de l'appareillage dans un contexte de crise, et des différentes questions connexes soulevées par cette situation et ce contexte singuliers.

L'ouvrage, présenté par le Professeur émérite Michèle Bertrand, est introduit par les co-présidents de la FFPP en janvier 2010, Brigitte Guinot et Benoit Schneider.

Il est disponible en Guadeloupe et en métropole au prix de 25€. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter le siège de la fédération: siege@ffpp.net.

L'Agenda de la FFPP

- | | | | |
|--------------------|---------------------------------|--------------------|--|
| • 21 septembre | AEPU, nomenclature des diplômes | • 30 novembre | Journée d'étude de la coordination Ile de France |
| • 4 octobre | Journée FPH à Nantes | • 5 décembre | Formation Préparation au concours de psychologue FPH |
| • 7 & 8 octobre | Formation AGAP à Paris | • 13 décembre | BF |
| • 11 octobre | BF - BFE | • 13 & 14 décembre | CNCDP |
| • 12 octobre | CAF | • 14 décembre | 10 ans de la FFPP |
| • 19 octobre | GIRéDéP | | |
| • 25 & 26 octobre | CNCDP | | |
| • 15 novembre | Journée FPH à Nancy | | |
| • 18 & 19 novembre | Formation AGAP à Paris | | |
| • 22 novembre | BF | | |
| • 23 novembre | Journée régions | | |



L'Adhésion à la FFPP

Adhésion individuelle 2013

Tarif	1ère cotisation	Renouvellement
Normal	73 €	108 €
Retraité ⁽¹⁾	48 €	78 €
Réduit ⁽²⁾	35 €	35 €

Adhésion 6 mois (à partir du 01/07/2013 jusqu'au 31/12/2013)

Tarif	Cotisation
Normal	36.50€
Réduit ⁽²⁾	17.50€

Adhésion 14 mois (du 01/11/2013 au 31/12/2014)

Tarif	Cotisation
Normal	consulter le siège
Réduit ⁽²⁾	consulter le siège €

Adhésion organisationnelle 2013

Nombre d'anciens adhérents x 43,00 €

+

Nombre de nouveaux adhérents x 28,00 €

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

Nouveau !!! Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

Cotisation APAJ (Assistance Professionnelle et Aide Juridique)

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres : 26,00 €.

Cotisation de soutien

Possible pour tous, facultative : 50,00 € minimum.

Avec le site de la FFPP :

www.psychologue-psychologie.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique Adhérer ou rubrique A télécharger > Documents Adhésion), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP par e-mail à siege@ffpp.net, par téléphone au 01 55 20 54 29 ou par fax au 01 55 20 54 01.

S'abonner à Fédérer

Fédérer et Brèves de Fédérer (version papier) :

60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

Publier dans Fédérer

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à celine.thietry@ffpp.net pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer ou Brèves de Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. 01 55 20 54 29 Fax 01 55 20 54 01

e-mail siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net